



DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

SESSION
07/06/2021

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Tarification EMAPS
Activités du Mercredi

L'An Deux Mille Vingt et Un, le sept juin dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 25
Absents : 4

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chasson, Chezeau, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffé, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Vallon.

Pour : 29
Abstentions :
Contre :

Excusé(e)s : M. Dersi (pouvoir à M. Peverelli), Mme Diatta (pouvoir à Mme Guillot), Mme Keskin (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Durif (pouvoir à Mme Lorenzo).

Secrétaire : Mme Guillot.

Dans un souci de faire perdurer la découverte des activités sportives aux enfants et de soutenir les clubs sportifs, il est proposé, à compter de la rentrée scolaire 2021-2022 le maintien des tarifs annuels.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de maintenir les tarifs annuels à compter de la rentrée scolaire 2021-2022 comme suit :

1 / Pour les enfants domiciliés au Teil :

Soit en fonction du Quotient Familial :

<u>Tranches</u>	<u>Tarifs</u>
TR 1 : de 0 à 475 €	48 €
TR 2 : de 476 à 580 €	62 €
TR 3 : de 581 à 780 €	76 €
TR 4 : à partir de 781 €	90 €

2 / Pour les enfants non domiciliés au Teil : 150 euros.

3 / Pour les sorties familles, un tarif de 5 euros sera demandé aux participants ne cotisant pas à l'année.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

